



VICE-RECTORAT DE WALLIS-ET-FUTUNA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire n° 2025-114
du 17 octobre 2025

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2025 – Epreuves d'admission

Les candidats lauréats des épreuves d'admissibilité de la session 2025 du concours externe de recrutement de professeurs des écoles mises en œuvre sur le territoire de Nouvelle-Calédonie souhaitant exercer sur le territoire de Wallis et Futuna **doivent se faire connaître auprès de la Division des examens et concours du vice-rectorat de Wallis et Futuna**. Ils sont soumis à des épreuves d'admission qui prennent la forme d'entretiens avec deux jurys.

1. Epreuves d'admission

Les épreuves d'admission sont des épreuves orales portant sur la connaissance du système éducatif et sur la maîtrise des langues vernaculaires.

1.1. Epreuve portant sur la connaissance du système éducatif

L'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat relatives au système éducatif et plus particulièrement à l'école primaire (enjeux, valeurs, organisation, objectifs) ainsi que sa capacité à se projeter comme futur professeur des écoles. Elle prend la forme d'un entretien avec les membres de la commission et prend appui sur une question tirée au sort par le candidat. Au cours de l'échange, le candidat peut être interrogé sur des sujets dépassant le cadre de la question posée, en lien éventuellement avec le contenu du dossier fourni lors de l'inscription aux épreuves d'admissibilité, portant sur une thématique professionnelle vécue se rapportant à une discipline ou un domaine enseigné à l'école primaire.

La durée totale de l'épreuve est de trente minutes (dix minutes de préparation et vingt minutes d'échange avec la commission). L'épreuve est notée sur 20 et la note attribuée au candidat est affectée d'un coefficient 3. Une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

1.2. Epreuve portant sur la maîtrise des langues vernaculaires

Le territoire de Wallis et Futuna possède deux langues vernaculaires. Lors de l'inscription aux épreuves d'admission, le candidat indique la langue dans laquelle il souhaite être principalement interrogé. Pour autant, l'épreuve vise à apprécier les compétences et connaissances du candidat dans les deux langues et porte également sur des éléments de culture en lien avec la langue non retenue par le candidat.

L'épreuve prend la forme d'un entretien avec les membres de la commission et prend appui sur un texte dans la langue retenue par le candidat. Sa compréhension du texte, sa capacité à le lire à haute voix ainsi que son aptitude à écrire quelques phrases dictées sont observées par les membres de la commission. La connaissance de la langue dans laquelle le candidat a indiqué ne pas souhaiter être principalement interrogé est également observée au cours d'un échange avec les examinateurs.

La durée totale de l'épreuve est de trente minutes (dix minutes de préparation et vingt minutes d'échange avec la commission). L'épreuve est notée sur 20 et la note attribuée au candidat est affectée d'un coefficient 2. Une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.



VICE-RECTORAT DE WALLIS-ET-FUTUNA

Liberté
Égalité
Fraternité

2. Organisation des épreuves

2.1. Inscription aux épreuves d'admission

Du vendredi 7 novembre au vendredi 14 novembre 2025, les candidats lauréats des épreuves d'admissibilité se font connaître auprès de la Division des examens et concours du vice-rectorat des îles Wallis et Futuna. Cette démarche est effectuée par courrier électronique à l'adresse suivante :

ve-examens-concours@ac-wf.wf

Sont à joindre au courrier électronique :

- la demande d'inscription aux épreuves d'admission, jointe à cette circulaire. C'est sur ce document que le candidat indique la langue vernaculaire dans laquelle il souhaite être principalement interrogé (annexe)
- le justificatif d'admissibilité à la session 2025
- le justificatif de diplôme (Bac+2, Bac+3 ou équivalent)
- la copie d'une pièce d'identité
- le dossier portant sur une thématique professionnelle vécue se rapportant à une discipline ou un domaine enseigné à l'école primaire (dossier fourni lors de l'inscription aux épreuves d'admissibilité)

2.2. Envoi des convocations

Du lundi 17 novembre au vendredi 21 novembre 2025, la division des examens et concours adresse aux candidats leur convocation aux épreuves d'admission. Tout candidat doit accuser réception de sa convocation. A défaut de cette confirmation, le candidat ne peut pas se présenter aux épreuves.

2.3. Déroulement des épreuves d'admission

Les épreuves se déroulent les lundi 1^{er} décembre et mardi 2 décembre 2025. La durée totale est d'une heure (deux épreuves de trente minutes chacune, dont dix minutes de préparation et vingt minutes d'échange avec les membres de la commission).

Calendrier

7 novembre 2025	Publication des résultats d'admissibilité (DRHFPNC)
Du 7 novembre au 14 novembre 2025	Inscription aux épreuves d'admission
Du 17 novembre au 21 novembre 2025	Convocation aux épreuves
1 ^{er} décembre et 2 décembre 2025	Déroulement des épreuves d'admission
5 décembre 2025	Publication des résultats des épreuves d'admission

La vice-rectrice,

Régine VIGIER

**Annexe
Demande d'inscription
aux épreuves d'admission**

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse électronique : _____

Adresse postale : _____

Numéros de téléphone : _____

☐ Etudiant ☐ Salarié du secteur privé ☐ Artisan, profession libérale ☐ Sans profession
☐ Fonctionnaire titulaire ☐ Fonctionnaire stagiaire ☐ Contractuel

Si vous exercez dans la fonction publique, nom de l'administration : _____

Dans quelle langue souhaitez-vous être principalement interrogé dans le cadre de l'épreuve portant sur les langues vernaculaires ? ☐ Langue wallisienne ☐ Langue futunienne

**Date limite de retour de la demande d'inscription
aux épreuves d'admission : 14 novembre 2025**

ve-examens-concours@ac-wf.wf

Rappel des documents à joindre à la demande d'inscription

- Justificatif d'admissibilité à la session 2025
- Justificatif de diplôme (Bac+2, Bac+3 ou équivalent)
- Copie d'une pièce d'identité

Il n'est pas attendu des candidats présentant les épreuves d'admission à Wallis et Futuna qu'ils produisent de dossier portant sur une thématique professionnelle vécue se rapportant à une discipline ou un domaine enseigné à l'école primaire.

**Le non-dépôt du dossier complet dans les délais impartis
entraîne la non-convocation du candidat aux épreuves d'admission.**